



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 24 octobre 2025

**Début de séance : 20h30**

**PRESENTS :** BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, VERLAGUET Mathieu.

**PROCURATION :** Monsieur GARAMPON Olivier a donné procuration à Madame CALMELS Anne, Monsieur SENTY Michel a donné procuration à Monsieur SAUVEPLANE Pierre.

**ABSENTS EXCUSES :** GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, SENTY Michel.

### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Attribution d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves pour un voyage scolaire
- Approbation Panneau d'information et demande de subvention auprès du Département concernant la grotte La Cabane
- Modification tarifs Point Accueil
- Questions diverses ;

### Délibérations et décisions du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance :** SAUVEPLANE Pierre a été désigné à huit voix pour remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 31 juillet 2025 :** adopté à huit voix pour.
- **Attribution d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves pour un voyage scolaire :**

Suite à une réunion du 8 septembre dernier, les enseignantes du RPI St Jean d'Alcas/Tournemire nous ont fait part de leur projet. Amener les enfants du CP au CM2 en voyage scolaire à LEUCAT pour un séjour de voile. Le coût total du projet se monte à 16.189 € TTC. L'APE s'engage à cofinancer le projet à hauteur de 6.000 €. La commune de Tournemire subventionne de son côté les enfants y participants. Afin de soutenir cette initiative éducative et citoyenne, Madame le maire propose d'attribuer une subvention municipale de 1.200 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à huit voix pour, autorise le maire à solliciter la trésorerie pour verser à l'APE du RPI Saint-Jean d'Alcas/Tournemire la subvention de 1.200 €. Cette somme sera imputée sur le budget communal.

- **Approbation Panneau d'information et demande de subvention auprès du Département concernant la grotte La Cabane :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la création et la mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation sur les chauves-souris à la grotte de la Cabane doivent être réalisées afin de pérenniser ces populations animales protégées au niveau international. Sans oublier que nous sommes dans une zone Natura 2000, que la grotte La Cabane fait l'objet d'une attention particulière, notamment de la part des services du Département, de l'Etat et du PNRGC dans le cadre d'une démarche de classement du site en zone de protection forte (Stratégie Nationale Aires Protégées 2030).

Ce projet résulte d'une réunion de travail et d'échanges avec les différents partenaires : PNRGC, Comité départemental des spéléologues de l'Aveyron, LPO, services du Conseil Départemental de l'Aveyron. Il a pour objectif d'informer le public sur la valeur de ce patrimoine naturel remarquable et sur la conduite à tenir pour limiter son dérangement, possiblement létal.

Ce projet comprend la réalisation de 2 panneaux identiques de format A3 à fixer sur 2 poteaux en bois. Un premier texte a été proposé par le PNRGC (voir en annexe).

Le plan de financement prévisionnel concernant la Grotte La Cabane Espace Naturel Sensible (ENS) à ce stade :

Conseil Département de l'Aveyron	50% sur montant total HT (plafond 50.000 € HT)
Commune	50%





## Procès-Verbal du Conseil municipal du 24 octobre 2025

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de l'Aveyron pour participer au financement de cette opération pour se faire elle vous demande de l'autoriser à signer tout document s'y afférent (et notamment la demande d'aide auprès du Département et des éventuels autres financeurs).

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à huit voix pour, autorise le maire à mettre en œuvre la mise en place des panneaux, à solliciter les subventions du Conseil Départemental de l'Aveyron sur le montant maximum et à signer toutes pièces afférentes à ce projet.**

- **Tarifs 2025 du Point accueil communal :**

Le conseil municipal délibère à huit voix pour la modification de certains tarifs du point accueil communal produits désuets ou DLC proche.

**Adopté à huit voix pour.**

- **Questions diverses :** Néant.

Fin de séance : 20h44

*Le Maire  
CALMELS Anne*

*Le secrétaire de séance  
SAUVEPLANE Pierre*